

COVID-19, les mesures prises

Fermeture Mairie, attestation de déplacement dérogatoire, recensement des personnes âgées ou rencontrant des difficultés liées au confinement



Suite aux mesures prises pour endiguer la propagation du COVID19, l'accueil du public en Mairie est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Retrouvez ci-dessous :

- 🔗 [Le texte de l'allocution du Ministre de l'Intérieur avec les détails des différentes mesures](#)
- 🔗 [L'attestation de déplacement dérogatoire \(version du 24/03/2020\)](#)
- 🔗 [Télécharger le fichier «liste centres Covid_Haute-Garonne_26032020 \(1\).pdf» \(126.1 KB\)](#)

Retrouvez aussi les informations de Santé publique France concernant la transmission du virus et les gestes à adopter pour s'en protéger et protéger les autres :

<https://www.santepubliquefrance.fr>

La commune recense les personnes âgées (+65 ans) ainsi que les personnes rencontrant des difficultés liées au confinement.

Ces personnes pourront, si elles le désirent, figurer dans un fichier recensant les personnes vulnérables et bénéficier ainsi d'une attention particulière (appel téléphonique, aide aux courses alimentaires, pharmaceutiques, attestation de déplacement dérogatoire) pour cela merci de contacter : la Mairie au 05.61.50.62.00 de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi et, en dehors de ces horaires et en cas d'urgence seulement le 06.62.91.97.86.

Département de la Haute-Garonne



COMMUNE DE MAURESSAC

31190

FERMETURE DE L'ACCUEIL AU PUBLIC

Suite aux mesures prises par notre gouvernement concernant COVID-19, jusqu'à nouvel ordre l'accueil au public est fermé.

L'accueil téléphonique est maintenu : **05.61.50.62.00**

Et seulement en cas d'urgence : **06.62.91.97.86**

Le Maire,
PASQUET Wilfrid

Mairie 5 route de Lézat 31190 MAURESSAC
Ouvert mardi et vendredi 14h-18h
Tél 05.61.50.62.00 - Fax 05.61.50.01.89 e-mail : mairie@mauressac31190.fr
mauressac.fr